

FONDATION ENTREPRENDRE

32, rue du Faubourg Poissonnière
75010 PARIS
SIREN : 538 678 277

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

En application de l'article L. 612-1 du code de commerce

COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019



FONDATION ENTREPRENDRE

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration le 4 avril 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Entreprendre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les chapitres 2 et 3.3 de l'Annexe exposent les méthodes comptables appliquées pour l'arrêté des comptes. Nos travaux ont consisté à en vérifier la conformité pour la prise en compte de la séparation des exercices et la reconnaissance des produits.

La note 3.2 de l'Annexe décrit la méthode de valorisation des titres de la SCI La Filature et créances rattachées. Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère raisonnable des estimations retenues.

La note 3.5.4 de l'annexe détaille les fonds dédiés portés au passif du bilan. Nos travaux ont consisté à vérifier que ces montants correspondent bien aux fonds affectés restant à engager en fin d'exercice.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires .

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du directeur général et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, ils ont fait l'objet d'une communication dans l'annexe aux comptes annuels.

Responsabilités de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et



d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont approuvés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

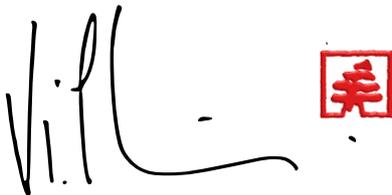


- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 27 mars 2020

Le commissaire aux comptes

Saint-Germain Audit



Frédéric Villiers-Moriamé

Associé-gérant



FONDATION ENTREPRENDRE

COMPTES SOCIAUX 2019

Table des matières

CHAPITRE 1 – Présentation et faits marquants	4
CHAPITRE 2 – Principes, règles et méthodes comptables	6
2.1 Règles générales.....	6
Chapitre 3 : Eléments de compréhension du bilan	6
3.1 Immobilisation incorporelles et corporelles	6
3.2 Immobilisations financières - Titres de participation et créances rattachées.....	8
3.3 Créances et dettes	8
3.4 Disponibilités et valeurs mobilières de placement	9
3.5 Fonds propres de la Fondation Entreprendre.....	10
3.5.1 Variation des fonds propres	10
3.5.2 Fonds propres des fondations abritées.....	10
3.5.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations	10
3.5.4 Suivi des fonds dédiés aux programmes de la Fondation Entreprendre et des fondation abritées	11
3.5.5 Etat des dettes	11
Chapitre 4 – Eléments de compréhension du compte de résultat	12
4.1 Ventilation des ressources provenant de la générosité du public, des legs, des donations	12
4.2 Subvention	12
4.3 Produits financiers	12
4.3 Charges d’exploitation	12
4.3.1 Subventions accordées.....	12
4.3.2 Personnel de la Fondation	13
4.3.3 Honoraires du Commissaire aux comptes.....	13
Chapitre 5 – Autres informations	13
5.1 Engagements donnés et reçus hors bilan	13
5.2 Rémunérations alloués aux membres du conseil d’administration	13
5.3 Ventilation des éléments liés à l’activité des fondations abritées	13
5.4 Evénements postérieurs à la clôture.....	14
Chapitre 6 – Compte de résultat par origine et destination	15
Chapitre 7 - Compte Emploi des ressources (CER)	16
6.1 Principes, règles et méthodes d’établissement du CER	16
6.3.1 Dotations et reprise de provision.....	Erreur ! Signet non défini.

BILAN – FONDATION ENTREPRENDRE 2019

ACTIF	2019			2018
	Brut	Amortissements et dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Donations temporaires d'usufruit	600 000	200 000	400 000	199 715
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 643	8 201	7 442	5 507
Immobilisations corporelles en cours	231	231	-	232
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	2 700 000	1 024 557	1 675 443	1 824 652
Prêts	1 641 734	-	1 641 734	1 580 499
Autres				
TOTAL I	4 957 608	1 232 990	3 724 618	3 610 605
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	67 474	-	67 474	320 500
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres	700	-	700	223 738
Valeurs mobilières de placement	10 126 878	-	10 126 878	9 515 114
Instrument de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	2 180 738	-	2 180 738	2 639 034
Charges constatées d'avance	13 592	-	13 592	-
TOTAL II	12 389 382	-	12 389 382	12 698 386
Frais d'émission des emprunts (III)				-
Primes de remboursements des emprunts (IV)				-
Ecart de conversion Actif (V)				-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	17 346 989	1 232 989	16 114 000	16 308 990

BILAN – FONDATION ENTREPRENDRE 2019 – suite

PASSIF	2019	2018
	NET	NET
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	13 004 143	12 185 647
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise	-	199 715
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	339 549	818 496
Situation nette (sous-total)	13 343 693	13 203 858
<i>Fonds propres consommables</i>		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	13 343 693	13 203 858
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	400 000	
Fonds dédiés	1 246 283	1 566 958
TOTAL II	1 646 283	1 566 958
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs ou comptes rattachés	58 637	1 204 566
Autres dettes	1 065 386	333 608
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	1 124 023	1 538 174
Ecarts de conversation Passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	16 114 000	16 308 990

COMPTE DE RESULTAT – FONDATION ENTREPRENDRE 2019

COMPTE DE RESULTAT	2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		139 979
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	25 200	
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	74 040	
Versement des fondateurs ou consommation de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	4 965 787	5 545 728
Mécénats	225 000	
Legs, donations et assurances-vies		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges	199 715	492 368
Utilisation des fonds dédiés	1 965 811	
Autres produits	3 641	7
TOTAL I	7 459 194	6 178 082
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 049 604	904 228
<i>Aides financières</i>	3 663 266	3 157 495
Impôts, taxes et versements assimilés	58 254	36 935
Salaires et traitements	450 263	440 699
Charges sociales	198 505	211 655
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	351 072	741 779
Dotations aux provisions		
<i>Reports en fonds dédiés</i>	1 645 136	143 597
Autres charges	5 850	3
TOTAL II	7 421 949	5 636 391
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	37 244	541 691
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation	47 406	45 926
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	154 274	233 381
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	201 679	279 307

CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 095	3 956
TOTAL IV	2 095	3 956
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	199 584	275 351
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	236 829	817 042
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	7 161	1 625
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	95 560	
TOTAL V	102 721	1 625
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		170
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		-
TOTAL VI	-	170
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	102 721	1 455
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DE PRODUITS (I+II+V)	7 763 594	6 459 014
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	7 424 044	5 640 517
EXCEDENT OU DEFICIT	339 549	818 496

CHAPITRE 1 – Présentation et faits marquants

1.1 Présentation de la Fondation

La Fondation Entreprendre agit depuis 2008 en faveur de la cause entrepreneuriale.

Reconnue d'utilité publique en 2011, elle soutient et accompagne les organismes associatifs pour leur permettre de croître, d'essaimer et de se professionnaliser. Elle articule ses actions autour de quatre programmes : Cœurs d'entrepreneurs (soutenir les personnes fragiles ou atypiques dans l'entrepreneuriat), Graines d'entrepreneurs (sensibiliser les jeunes à l'esprit entrepreneurial), Des Elles pour entreprendre (accompagner l'entrepreneuriat féminin) et Parcours d'entrepreneurs (créer, développer et rebondir dans l'entrepreneuriat).

Abritante depuis 2015, elle développe le pôle des Fondations abritées pour les familles et personnes qui souhaitent donner corps à un projet philanthropique.

La raison d'être de la Fondation Entreprendre : « permettre à chacun de se réaliser par l'entrepreneuriat, avec la volonté de créer collectivement, une société plus juste, pérenne et durable. »

Le total du bilan net avant répartition de l'exercice clos est de 16 114 000 euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté, sous forme de liste, dégage un résultat de 339 549 euros.

Les notes ou tableaux ci-après, incluant le Compte d'Emploi des Ressources (CER), font partie intégrante des comptes annuels.

1.2 Faits marquants de l'année

Au cours de l'exercice 2019, 22 associations ont été soutenues par la Fondation Entreprendre dont 7 avec un engagement pluriannuel, sans compter Réseau Entreprendre qui fait partie de la mission statutaire.

CHAPITRE 2 – Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice, y compris l'annexe, ont été établis conformément aux dispositions du nouveau règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et des Fondations

L'annexe est établie conformément aux dispositions de la section 3 du chapitre III du titre VIII du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général sous réserves des dispositions particulières.

L'application pour la première fois du nouveau règlement comptable constitue un changement de méthode comptable. A noter que pour l'élaboration du CROD, il n'y a pas eu de retraitement pour les données 2018.

La nouvelle comptabilisation des Fondations abritées selon une méthode analytique a pour objectif de fournir une meilleure information financière. Il n'y a aucun impact sur le compte de résultat ; seul le bilan de la Fondation enregistre l'incidence de ce changement comptable.

Les contributions de chacune des fondations abritées sous l'égide de la Fondation Entreprendre sont individualisées dans les comptes de bilan et de résultat de cette dernière.

La Fondation Entreprendre abrite 7 fondations : la Fondation Etoile, la Fondation Tocqueville, la Fondation Palatine des ETI Mécènes Ensemble, la Fondation Arezki IDJEROUIDENE, la Fondation territoriale Grand Littoral Côte d'Opale, la Fondation Ecole M et la Fondation SIPAREX.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable général dans le respect du principe de prudence et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Chapitre 3 : Eléments de compréhension du bilan

3.1 Immobilisation incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles concernent l'inscription à l'actif de donations temporaires d'usufruits reçus par la Fondation Entreprendre.

Ces donations sont enregistrées à hauteur de la valeur inscrite dans les actes notariés avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». Elles sont amorties linéairement sur la durée de l'usufruit, en l'occurrence trois ans.

Pour l'année 2019, les produits perçus de la donation temporaire d'usufruit en faveur de la Fondation Entreprendre sont de 682 837.89 €.

Antérieurement, les DTU étaient enregistrées à hauteur de la valeur inscrite dans les actes notariés en contrepartie du compte de Fonds associatif avec droit de reprise. Elles étaient amorties linéairement sur la durée de l'usufruit. Conformément aux dispositions du règlement CRC -99-01, la charge d'amortissement était neutralisée sur la ligne autres produits du compte de résultat. Les deux DTU concernées par le dispositif antérieurs ont été sorties en 2019 à leur expiration.

DTU STE CIVILE FAMILIALE ANDRE MULLIEZ

- 16 100 parts de la société civile familiale André Mulliez
(évaluation des titres compte tenu de la durée par acte notarié)
1^{er} janvier 2016 – 31 juillet 2019
Date de signature : 18 décembre 2015

- 9 200 parts de la société civile familiale André Mulliez
(évaluation des titres compte tenu de la durée par acte notarié)
1^{er} janvier 2016 – 31 juillet 2019
Date de signature : 18 décembre 2015

- 6 749 actions de la société FIL –AIDE 2
(évaluation des titres compte tenu de la durée par acte notarié)
1^{er} janvier 2019 – 31 décembre 2021
Date de signature : 21 décembre 2018

Les immobilisations corporelles correspondent aux éléments identifiables du patrimoine contrôlé par la Fondation Entreprendre et procurant des avantages économiques futurs. Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, soit au prix d'achat augmenté des coûts directement engagés pour mettre l'actif en état d'utilisation. Les frais d'emprunts sont exclus du coût de revient.

Amortissements : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire.

- Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Variation des immobilisations incorporelles et corporelles

EN EUROS	Valeur brute au 01/01/2019	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2019
Donation Temporaire d'usufruit	1 676 820		1 676 820	-
Donation Temporaire d'usufruit	-	600 000		600 000
Matériel de bureau et informatique	11 561	4 082	-	15 643
Immobilisation en cours	232	-	232	-
TOTAL	1 688 613	604 082	1 677 052	615 643

Variation des amortissements

EN EUROS	Cumul au 01/01/2019	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2019
Amortissements DTU		200 000	-	200 000
Amortissements DTU	1 477 104	199 716	1 676 820	0
Amort. Matériel de bureau	6 054	2 147	-	8 201
TOTAL	1 483 158	401 863	1 676 820	208 201

3.2 Immobilisations financières - Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont enregistrés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'inventaire retenue correspond à la quote-part de situation nette détenue par la Fondation Entreprendre.

Les avances de fonds de la Fondation Entreprendre à sa filiale sont comptabilisées en immobilisations financières.

Variation des immobilisations financières

	Au 01/01/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
Créances Part SCI la FILATURE	1 534 573	62 443	2 688	1 594 328
Créances participations intérêts courus	45 925	47 406	45 926	47 405
TOTAL	1 580 499	109 848	48 614	1 641 734

Tableau des filiales et participations

Le portefeuille est constitué des titres de la SCI la FILATURE.

En euros

Capital social	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus	
			brute	nette
2 700 100	-	99,99%	2 700 000	1 675 443
Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
1 594 328	-	225 160	-	149 209

Aucun dividende n'a été versé sur l'exercice.

La Fondation Entreprendre intègre dans ses comptes, une provision correspondant au résultat de la SCI La Filature dont elle détient 99,9 % des parts qui s'élève pour l'année 2019 à 149 K€.

Variation de la dotation pour dépréciation pour le résultat de la SCI

	Cumul au 01/01/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
Dotations pour dépréciation pour immobilisation financière	875 348	149 209	-	1 024 557
TOTAL	875 348	149 209	-	1 024 557

3.3 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des créances

Créances rattachées à des participations	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	1 594 328	-	1 594 328
Autres créances immobilisées	-	-	-
TOTAL	1 594 328	-	1 594 328
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers	52 410	52 410	-
Personnel et charges sociales à récupérer	8 024	8 024	-
Etats et autres collectivités publiques	-	-	-
Débiteurs divers	7 040	7 040	-
Charges constatées d'avance	13 592	13 592	-
TOTAL	67 474	67 474	-

(1) Il s'agit principalement d'un compte courant mis à disposition de la SCI la Filature –siège de la Fondation Entreprendre
(2) Ce sont principalement des chèques reçus en 2019 datés de 2019 et encaissés au mois de janvier 2020 ainsi que des factures émises pour la gestion des Fondations abritées.

Les dons sont enregistrés sur la base de leur encaissement. Toutefois les dons datés d'avant la clôture et reçus après celle-ci sont comptabilisés sur l'exercice pour tenir compte des délais postaux et administratifs ; ils sont inscrits en créances au bilan. Ils font l'objet d'un reçu fiscal au titre de l'exercice clos. La Fondation n'accepte plus de dons datés de l'année 2019 après le 20 janvier 2020.

3.4 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités détenues par la Fondation Entreprendre se composent de comptes courants et de comptes sur livrets.

Les valeurs mobilières de placement sont pour l'essentiel constituées d'obligations, de valeurs monétaires et d'actions. Elles figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) majorée le cas échéant des intérêts courus et / ou capitalisés. La dépréciation éventuelle est déterminée par comparaison entre la valeur d'acquisition et le dernier prix de marché connu à la clôture des comptes.

Etat des VMP

En euros	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Provisions	Net	Net
Contrat de capitalisation	3 951 738	-	3 951 738	3 885 682
OPCVM actions	1 064 120	-	1 064 120	1 071 336
Obligations et OPCVM d'obligations	1 603 484	-	1 603 484	1 351 153
TOTAL	6 619 343	-	6 619 343	6 308 171

Aucune moins-value n'a été comptabilisée au 31/12/2019.

Variation des provisions pour dépréciations des VMP

En euros	Cumul au 01/01/2019	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2019
OPCVM actions	24 967	-	24 967	-
Autres actions	70 993	-	70 993	-
TOTAL	95 960	-	95 960	-

Disponibilités

Ces produits garantissent le capital et sont liquides.

	31/12/2018	31/12/2019
Dépôts et compte à terme	3 415 710	3 588 793
Comptes courant bancaires (1)	1 946 230	1 118 542
Comptes sur livret	480 811	979 633
Intérêts courus	3 226	1 305
TOTAL	5 845 977	5 688 273

(1) Dont 474 799 euros pour les Fondations abritées

3.5 Fonds propres de la Fondation Entreprendre

3.5.1 Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION		A la clôture de l'exercice
	MONTANT	MONTANT	Dont générosité du public	MONTANT	Dont générosité du public	MONTANT	Dont générosité du public	MONTANT
Dotation non consommable	3 500 000			-		-		3 500 000
Fonds propres sans droit de reprise	8 685 647	818 496	818 496			-		9 504 143
Fonds associatif avec droit de reprise	199 715			-		199 715	199 715	-
Excedent / déficit	818 496			339 549	339 549	818 496	818 496	339 549
Fonds dédiés des fondations abritées	390 030			861 955	787 915	785 600	785 600	466 385
TOTAL	13 593 887	818 496	818 496	1 201 504		1 803 811	1 018 211	13 343 693

La dotation initiale de 3,5 million comprend pour 2,7 millions, les parts de la SCI La Filature Entreprendre, siège de la Fondation. Les fonds associatifs avec droit de reprise sont les donations temporaires d'usufruit comptabilisées à leur valeur nette (ancienne comptabilisation).

3.5.2 Fonds propres des fondations abritées

Les fondations abritées par la Fondation Entreprendre sont des fondations de flux.

3.5.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à la date de signature de l'acte de donation temporaire dans le compte d'immobilisations incorporelles avec comme contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

	SOLDE OUVERTURE DE L'EXERCICE	SOLDE D'OUVERTURE	APPORT	DIMINUTION	SOLDE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Fonds reportés liés aux legs et donations	-	-	600 000	200 000	400 000

3.5.4 Suivi des fonds dédiés aux programmes de la Fondation Entreprendre et des fondations abritées

Lorsque les dons reçus sont expressément affectés à un programme de la Fondation, pour une association dans l'écosystème de la Fondation ou pour une fondation abritée, la Fondation utilise le procédé des fonds dédiés.

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

VARIATION DES FONDS DEDES ISSUS DE	UTILISATIONS					A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	A l'ouverture de l'exercice	REPORTS	Montant global	Dont remboursement	TRANSFERTS	Montant global	Dont fds dédiés correspondant à de projets sans dépense au cours de deux derniers exercices
Ressources liées à la générosité du public							
DTU	721 436	683 181	969 617	-	-	435 000	-
Fonds dédiés - DES ELLES	384 522	-	153 019	-	-	231 503	-
Fonds dédiés - LES ECLAIREURS	70 970	100 000	57 575			113 396	-
Fonds dédiés - Fondations abritées	390 030	861 955	785 600			466 385	-
TOTAL	1 566 958	1 645 136	1 965 810	-	-	1 246 283	-

3.5.5 Etat des dettes

Les autres dettes recouvrent principalement des subventions attribuées par la Fondation Entreprendre ou les fondations abritées sur l'année 2019 et non encore payées au 31/12/2019.

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Emprunt et dettes financières divers	-	-	-
Dettes sur immo et comptes rattachés	-	-	-
TOTAL	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	58 367	58 367	-
Usagers avances reçues	-	-	-
Dettes relatives au personnel	108 977	108 977	-
Etats et autres collectivités publiques	-	-	-
Autres dettes	956 409	956 409	-
Produits constatées d'avance			
TOTAL	1 123 753	1 123 753	-

Chapitre 4 – Eléments de compréhension du compte de résultat

4.1 Ventilation des ressources provenant de la générosité du public, des legs, des donations

Les dons constituent la principale ressource de la Fondation ce qui leur confère un caractère de produits d'exploitation et non un caractère exceptionnel.

Les dons versés en chèques datés de 2019 et reçus jusqu'au 20 janvier 2020 sont rattachés aux recettes de l'exercice 2019. Parallèlement, les reçus fiscaux sont remis aux donateurs au titre de l'année 2019.

Les dons reçus par la Fondation Entreprendre sur l'exercice s'élèvent 5 545 735 euros et se décomposent de la façon suivante :

Répartition des ressources

En K€	2018	2019
DONS	3 956	3 740
MECENAT	565	225
COLLECTE PARTENARIALE	395	441
FONDATIONS ABRITEES	630	785
TOTAL	5 546	5 191

Les autres produits concernent :

- La neutralisation de la charge d'amortissement des donations temporaires d'usufruit pour 200 K€ ;
- La facturation de charges de gestion au fondations abritées pour un montant de 25 k€.

4.2 Subvention

La Fondation Tocqueville sous égide de la Fondation Entreprendre bénéficie de concours public de la part de la Région Normandie, du département de la Manche et de la communauté d'agglomération le Cotentin pour un montant global de 74 040 euros.

4.3 Produits financiers

Nature des produits financiers

En K€	2018	2019
INTERETS RECUS	22	8
PRODUITS NET SUR CESSIONS DE VMP	210	146
INTERETS COMPTES COURANTS SCI	46	47
TOTAL	278	202

4.3 Charges d'exploitation

4.3.1 Subventions accordées

L'action de la Fondation s'articule autour de 4 programmes :

- Graines d'entrepreneurs pour créer un élan entrepreneurial chez les jeunes ;
- Cœurs d'entrepreneurs pour (re)donner un horizon social et professionnel aux publics en difficulté ;
- Des elles pour Entreprendre pour favoriser l'égalité des chances des femmes face à l'entrepreneuriat ;
- Parcours d'entrepreneurs pour apporter une solution adaptée à chaque entrepreneur tout au long de la vie de son entreprise.

En K€	2018	2019
GRAINE D'ENTREPRENEURS	627	960
PARCOURS D'ENTREPRENEURS	1 180	1 063
CŒUR D'ENTREPRENEURS	110	362
DES ELLES POUR ENTREPRENDRE	223	80
TOTAL	2 140	2 464

4.3.2 Personnel de la Fondation

L'effectif moyen sur l'exercice est de 7 salariés.

4.3.3 Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires comptabilisé au titre des diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes annuels par le commissaire aux comptes s'élève à 16,9 K€ sur l'exercice.

Chapitre 5 – Autres informations

5.1 Engagements donnés et reçus hors bilan

La Fondation entreprendre a pris des engagements auprès d'association sur des engagements pluriannuels. Au 31 décembre 2019, ils représentent un montant de 598 715 euros largement compensés par les fonds propres de la Fondation.

5.2 Rémunérations alloués aux membres du conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction. La Présidente, le trésorier et le secrétaire du bureau de la Fondation ne sont pas salariés. Conformément aux statuts de la Fondation, des remboursements de frais peuvent être opérés. Au 31 décembre 2019, ils se sont montés à 20 834,28 euros, et correspondent à des frais de mission (repas, hébergement, transport) réalisés dans le cadre de leur fonction.

Les contributions volontaires en nature concerne le travail de la Présidente, des membres du bureau, du conseil d'administration et des différents comités. Elles ne sont pas valorisées par la Fondation.

5.3 Ventilation des éléments liés à l'activité des fondations abritées

Les fondations abritées par la Fondation Entreprendre œuvrent dans des domaines autour de l'entrepreneuriat. Ce sont des fondations de flux qui s'engagent pour une durée minimale de trois ans.

Lorsque la ou les missions assignées par les fondateurs d'une fondation abritée ont un objet plus restreint que celui de la fondation abritante, les missions réalisées par la fondation abritée sont assimilées à un projet défini et en conséquence sont comptabilisés en « Report en fonds dédiés des fondations abritées » avec pour contrepartie un passif « Fonds dédiés des fondations abritées ».

Fondation Tocqueville

La Fondation Tocqueville a pour objet de contribuer au rayonnement de la pensée d'Alexis de Tocqueville, en particulier sur le rôle de la société civile, l'esprit d'entreprendre, l'engagement citoyen, la philanthropie.

Fondation Palatine des ETI

La Fondation Palatine des ETI a pour objet de diffuser l'engagement entrepreneurial au service d'une meilleure intégration sociale (culture, sport, art, entrepreneuriat, insertion, patrimoine...). L'ambition de la Fondation Palatine des ETI est de « faire ensemble » pour permettre à des dirigeants d'ETI de démultiplier les initiatives au service de l'intérêt général.

Fondation Comité Grand Littoral

La Fondation Comité Grand Littoral Côté d'Opale a pour objet de contribuer au développement d'une identité territoriale forte, attractive et économique du Grand Littoral Côte d'Opale. Elle soutient des projets permettant de développer l'esprit d'entreprendre, aider à entreprendre, à innover et à se développer.

Fondation Etoile

La fondation Étoile est une Fondation familiale qui agit pour l'amélioration de l'Éducation en France. Elle a pour vocation de contribuer à créer un environnement favorable pour que chaque personne puisse être autonome, responsable, pleinement citoyenne, pour devenir entrepreneur de sa vie sous toutes ses formes, et vivre ainsi en homme et femme debout.

Fondation Arezki Idjerouidene

La fondation Arezki Idjerouidene a pour ambition de lutter contre le décrochage scolaire et d'offrir aux jeunes, quelles que soient leurs origines sociales, les moyens de libérer leur potentiel et d'entreprendre leur vie. Elle agit sur l'alphabétisation, l'éducation, l'art et la culture.

Les dépenses pour la totalité des Fondation abritées en 2019 se sont montés à 788 336 € euros pour un total de recettes de 859 411 €.

5.4 Evénements postérieurs à la clôture

Suite à la crise du COVID-19, les bourses mondiales ont chuté. AU 24/03/2020, les portefeuilles d'actions détenus par la Fondation Entreprendre ont vu leur performance baissé de 20,34% pour le portefeuille détenu chez LCL et 14% pour le portefeuille détenu chez MOBILIS.

5.5 Transactions avec contrepartie

La Fondation n'a pas fourni lors de l'exercice 2019 de transactions avec contreparties.

Chapitre 6 – Compte de résultat par origine et destination

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément à l'art 432.-2 du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2 019	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	5 640 336	5 640 336
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
1.2 Dons, legs, et mécénat		
- Dons manuels	4 282 949	4 282 949
- Legs, donations et assurance vie	682 838	682 838
- Mécénat	225 000	225 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	449 549	449 549
2. PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	83 408	-
2.1 Cotisation avec contrepartie	-	
2.2 Parrainage des entreprises	-	
2.3 Contribution financière sans contrepartie		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	83 408	-
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	74 040	-
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		-
5. UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 965 811	1 965 811
TOTAL	7 763 594	7 606 146
CHARGES PAR DESTINATION		
1. MISSIONS SOCIALES	4 529 723	4 455 683
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	604 786	604 786
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	3 924 937	3 850 897
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	-	
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	201 219	201 219
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	201 219	201 219
2.2 Frais de recherches d'autres ressources	-	
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	696 895	696 895
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	351 072	201 863
5. IMPOTS SUR LES BENEFICES	-	
6. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 645 136	1 645 136
TOTAL	7 424 045	7 200 796
EXCEDENT OU DEFICIT	339 549	405 351

Chapitre 7 - Compte Emploi des ressources (CER)

6.1 Principes, règles et méthodes d'établissement du CER

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément aux dispositions de la loi n°91 -772 du 7 août 1991.

Les données 2018 ne prennent pas en compte le changement de comptabilisation de la totalité des frais de communication en frais de fonctionnement.

	2019	2018		2019	2018
EMPLOI PAR DESTINATION			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES					
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	604 786	481 584	1.2 Dons, legs, et mécénat		
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	3 850 897	2 871 482	- Dons manuels	4 282 949	4 980 727
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurance vie	682 838	
- Actions réalisées par l'organisme	-		- Mécénat	225 000	
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-		1.3 Autres produits liés à la générosité du public	449 549	
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	201 219	368 411			
2.2 Frais de recherches d'autres ressources	-				
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	696 895	468 919			
TOTAL DES EMPLOIS	5 353 797	4 190 396	TOTAL DES RESSOURCES	5 640 336	4 980 727
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	201 863				
5. IMPOTS SUR LES BENEFICES					
			4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
6. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 645 136		5. UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 965 811	143 597
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	405 351	933 928	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	7 606 146	5 124 324	TOTAL	7 606 146	5 124 324